

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1310

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	1 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	1 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est une proposition de repli par rapport à l'amendement de notre collègue Alain David (N° 381) sur le financement d'un institut culturel franco-allemand à Kiev.

Le rapporteur spécial ne peut qu'être favorable à une telle initiative qui, d'une part, manifeste la solidarité de nos deux pays fondateurs de l'UE avec l'Ukraine et, d'autre part, répond au projet prioritaire du traité d'Aix-la-Chapelle en complétant les 9 projets actuels qui s'appuient sur les Alliances françaises et les Institut Goethe.

En conséquence, l'amendement alloue 1 million d'euros en AE et en CP à l'action 02 *Coopération culturelle et promotion du français* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence* à partir de l'action 06 *Soutien* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*.